

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-AE11

présenté par
M. Le Gall

ARTICLE 45

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« En l'absence de dénonciation de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, ce prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne est minoré de 10 %. Les nouveaux accords de libre-échange négociés par la Commission devront être validés par les États membres avant toute application. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI propose, si nous constatons que les autorités européennes n'ont pas mis fin aux accords de libres échanges, et en particulier l'abandon du projet d'accord avec les pays du MERCOSUR, de minorer de 10% notre contribution au budget européen.

Le 3 septembre 2025, le projet d'accord de libre-échange entre l'UE et le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Bolivie) a été validé par la Commission européenne. L'exécutif européen a utilisé des dispositions permettant de mettre en œuvre cet accord commercial sans même attendre la validation des différents États membres. Cette méthode brutale n'est que le reflet de l'absence totale de base sociale et populaire soutenant la signature de pareils accords de libre-échange. Déjà, l'accord commercial avec le Canada, ou CETA, a été rejeté par le Parlement français : pourtant, depuis 2017, il s'applique à plus de 90 % sans que ce vote n'ait changé quoi que ce soit. Une nouvelle fois, l'Union européenne démontre qu'elle est prête à piétiner la démocratie, et ne poursuit qu'un objectif : la concurrence généralisée de tous contre tous.

Depuis plusieurs décennies, les peuples se mobilisent massivement contre cette mondialisation néolibérale qui sacrifie toutes les avancées sociales, écologiques ou sanitaires sur l'hôtel de l'argent et de la croissance.

L'accord du MERCOSUR se distingue par son caractère nocif pour le monde agricole, mais aussi sur le plan écologique, social et celui du respect des droits des populations. Comme le rappelle la Confédération paysanne, les règles commerciales ultralibérales n'ont jamais servi les intérêts du monde paysan. Inonder le marché européen de produits agricoles moins-disant, tant sur le plan

sanitaire que social, n'est pas de nature à répondre à la détresse des paysans français et européen, qui s'est pourtant exprimée encore en janvier 2024. Si la Commission a été prompte à revenir sur les dispositions du Pacte Vert, elle s'est refusée à tout compromis sur MERCOSUR.

Notre amendement propose donc, en l'absence de l'abandon des projets de libres échanges, en particulier celui du Mercosur, qui menace nos agriculteurs, et alimente un dumping environnemental et social mortel, de minorer de 10 % notre versement du PSR-UE. Il est temps que la France affirme que sa participation au budget européen est valable même lorsque cette Europe foule au pied la démocratie.